

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

PER
11-99 années

JANVIER 1887

No 3

PER
-99

5

LE
MESSAGER
DE

SAINTE ANNE
DE LA
**POINTE AU PERE
RIMOUSKI**

Imprimé par C. DARVEAU, Québec.

AVANTAGES.

Tous ceux qui s'abonnent au *Messager de Sainte-Anne* ont part à deux messes par semaine, qui sont dites à leur intention. Il se dit, de plus, une messe par mois pour tous les défunts que les abonnés ont l'intention de recommander. Pour avoir part à ces avantages, il faut avoir payé l'abonnement d'avance.

LE MESSAGER DE SAINTE ANNE paraît à la fin de chaque mois, par livraison de 24 pages, in-8, formant à la fin de l'année un beau volume de plus de deux cents pages.

Prix d'abonnement: 35 centins pour le Canada et les Etats-Unis, 2 fr. 50 pour la France et les autres pays de l'Union postale.

L'abonnement part du 1er de chaque mois, et se paie d'avance.

Une remise de 5 centins par numéro est accordée à toute personne qui distribue 10 exemplaires jusqu'à 50 exclusivement; une remise de 10 centins par numéro est accordée à celle qui distribue 50 exemplaires et au-delà, pourvu que les exemplaires soient expédiés sous une seule enveloppe et à une seule adresse.

Toute demande d'abonnement doit être adressée au RÉV. M. MAJ. BOLDOC, *curé de Ste. Anne de la Pointe-au-Père, et toute communication concernant la rédaction au* RÉV. M. P. SYLVAIN, *curé de Notre-Dame du Sacré-Cœur, Rimouski, P. Q. Canada.*

LE MESSAGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE**SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE**

PROPRIÉTAIRE.....L'ABBÉ BOLDUC, curé de Sainte-Anne

SOMMAIRE.—Bonne Année, 161.—Rome : Discours de Sa S. Léon XIII au Sacré Collège ; générosité du Saint-Père, 162.—Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray, (suite). 166.—Questions de vie ou de mort : l'Éducation (suite) 168.—Nouvelles, 170.—Variété : Le Tabac et le Petit Verre, 172.—Faveurs obtenues, 175—Offrandes à l'Hospice des pèlerins, 180.—Recommandations.

BONNE ANNÉE !

Pour être tardifs nos souhaits de bonne année n'en sont pas moins ardents et sincères.

Bonne année à tous : aux grands, aux riches, aux heureux, surtout aux petits, aux pauvres, aux malades, aux affligés !

Que la glorieuse Anne, notre protectrice et notre avocate, nous obtienne, pour la vie et la mort, l'assistance de Jésus et de Marie, afin que nous puissions un jour partager son bonheur !

ROME

Discours de Sa Sainteté Léon XIII au Sacré-Collège

Le Souverain Pontife a reçu, jeudi, le 23 décembre dernier, en audience solennelle le Sacré-Collège et la prélatiure, qui, par l'organe du cardinal-doyen, l'Éme Sacconi, ont offert à Sa Sainteté leurs hommages et leurs souhaits, à l'occasion de la Noël. Le Saint-Père a répondu par le discours suivant :

“ La part que le Sacré-Collège, par l'organe de son doyen, prend à Nos amertumes, et les souhaits de bonheur qu'il Nous adresse pour l'heureuse circonstance des fêtes de Noël, Nous sont tout particulièrement agréables ; et, en retour, Nous formons Nous aussi pour tous les membres du Sacré-Collège les vœux les plus ardents de vraie prospérité. Puisse la joie qui émane du berceau du Rédempteur divin pénétrer tous les cœurs, les soutenir au milieu des angoisses et des craintes qu'inspire l'époque présente si bouleversée et les reconforter par l'abondance des consolations célestes.

“ Nous aussi, en vérité, Nous en sentons vivement le besoin.—Ce n'est pas, comme Nous avons eu d'autres fois occasion de le dire, que Nous éprouvions de l'affliction et de l'amertume pour ce qui est commis contre Notre personne, attaquée tous les jours par les offenses et les outrages les plus sanglants. Quand on les souffre pour l'Église et pour la justice, ils ont en eux-mêmes de puissants motifs de consolation surnaturelle. Ce qui Nous contriste le plus vivement, c'est la guerre chaque jour plus vio-

lente qui est dirigée contre l'Eglise catholique et contre la divine institution de la Papauté.—Nous déplorons amèrement, comme de juste, tout ce qui est entrepris à leur détriment, au sein même d'autres nations catholiques et Nous n'omettons pas de faire ce que le devoir apostolique Nous impose pour défendre et sauvegarder partout les droits sacrés de Dieu et de l'Eglise.—Mais Nous sommes plus profondément touché et affligé de ce qui arrive en Italie et à Rome, centre du catholicisme et siège privilégié du Vicaire de Jésus-Christ, ici où les attaques ennemies sont d'autant plus graves qu'elles viennent atteindre plus directement le pouvoir suprême auquel sont étroitement unis le bien, la vie et l'action sociale de l'Eglise dans le monde.—Or les motifs que nous avons toujours eus ici de nous plaindre amèrement se sont accrus depuis quelques temps au delà de toute mesure, et ils révèlent mieux que jamais quels desseins, sous le couvert de prétextes mendiés et de vaines distinctions se cachent contre l'Eglise. Ses institutions les plus bienfaisantes, ses doctrines et ses ministres, ses droits, rien n'est épargné ; on menace d'édicter de nouvelles lois qui, d'après ce qu'en dit la rumeur publique, visent à atteindre le peu de ressources qui sont encore laissées en propriété à l'Eglise, pendant qu'elles tendent aussi à favoriser l'ingérence des laïques dans les choses ecclésiastiques, avec tous les effets désastreux qui en dérivent toujours.—On aiguise maintenant toutes les armes contre l'enseignement et l'éducation chrétienne de la jeunesse, et, selon les aspirations des sectes, on veut aujourd'hui plus que jamais que cette éducation ne se base pas sur les principes catholiques ; il en est même qui la réclament ouvertement anticatholique.—Elles ont aussi un effet d'hostilité croissante, ces

mesures odieuses prises récemment contre de pauvres et inoffensives religieuses, dignes de toute compassion, auxquelles on enlève la compagnie et l'aide de personnes chères qui avaient librement préféré de vivre avec elles dans leurs modestes retraites.—Mais les assauts les plus furieux et les haines les plus implacables des sectes et de ceux qui les secondent sont dirigés de préférence contre le souverain pontificat, pierre fondamentale sur laquelle repose le sublime édifice de l'Eglise. Qu'il suffise de dire qu'on a osé le dénoncer publiquement comme l'ennemi de l'Italie dans tous les temps et le désigner par de tels noms d'opprobre et de mépris, que la langue a horreur de les répéter. Quoi d'étonnant après cela si dans les réunions populaires, dans les comices publics, dans la presse, on a lancé contre le Pape les outrages les plus vils, les injures les plus indignes ? Quoi d'étonnant qu'une fois les haines ainsi attisées, on ait commis dans diverses villes d'Italie d'horribles affronts à la dignité pontificale ? Et en venant aux plus féroces desseins quoi d'étonnant qu'on ait menacé de se livrer contre Nous et contre Notre demeure pacifique aux dernières violences ? Le pis est que ces manifestations de haine et de fureur contre la plus bienfaisante institution qui ait jamais existé pour l'avantage commun du monde et, tout particulièrement, de l'Italie, ont pu s'accomplir librement, sans qu'on ait fait quoi que ce soit pour les empêcher d'une manière efficace.

“ En un pareil état de choses, chacun voit de quelle façon est respectée la dignité et sauvegardé l'honneur de Notre personne ; on comprend quelle sécurité, quelle sorte de liberté Nous est laissée dans l'exercice du ministère apostolique ! — On dit, il est vrai, et l'on répète continuellement, que, dans les conditions actuelles, Nous ne

sommes pas entravé dans le gouvernement de l'Eglise. Mais, qu'est-ce à dire ? Les Papes ont gouverné l'Eglise pendant les premiers siècles, au milieu même des persécutions. Ils l'ont gouvernée le mieux qu'ils ont pu, même du fond de la prison et dans l'exil ; et cela prouve la divine vertu de l'Eglise, non la liberté dont auraient joui les Pontifes de ce temps-là.—Au reste, si on ne l'entrave pas complètement, est-ce qu'on ne rend pas ce gouvernement de plus en plus malaisé ? Est-ce qu'il ne dépend pas de l'arbitre de ceux qui ont en main le pouvoir d'en accroître et d'en aggraver les obstacles ?—Aussi Nous est-il évidemment impossible de Nous accommoder du présent état de choses. Et puisque les ennemis, forts du soutien de la puissance humaine, n'omettent rien de ce qui peut perpétuer cette situation, Nous sentons de Notre côté le devoir de renouveler contre les anciens et les nouveaux attentats les protestations les plus formelles et de revendiquer pour la sauvegarde de Notre indépendance les droits sacrés de l'Eglise et du Siège apostolique.— Notre confiance est placée en Dieu, de qui relèvent tous les événements humains. Daigne-t-il accueillir avec bonté Nos humbles prières et celles de toute l'Eglise en ces jours de grâce et de miséricorde et exaucer Nos vœux ardents !

“ Dans cette espérance, Nous renouvelons au Sacré-Collège Nos souhaits de tous les biens, et, comme gage de Notre affection toute spéciale, Nous accordons avec effusion de cœur la bénédiction apostolique à tous et à chacun de ses membres, comme aussi aux archevêques, aux évêques et à tous ceux qui sont ici présents.”

Le Saint-Père, voulant faire participer les pauvres de

sa ville de Rome aux joies de la fête de Noël, leur a fait distribuer, par son Aumônier secret, Mgr Sanminiatielli, une somme de douze mille francs, ainsi que cent soixante lits neufs et complets, donnés à autant de familles indigentes.

Histoire du pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray.

DEUXIEME PARTIE

IV

LA RELIQUE

Les rois très chrétiens.—Lettre d'Anne d'Autriche à l'évêque de Van- nes.—Naissance de Louis XIV.—Histoire de la relique.—La translation solennelle.

Pour accomplir son œuvre, Dieu n'a pas besoin des grands; mais s'il choisit le plus souvent parmi les humbles les instruments de ses volontés, il aime à incliner devant elles le front des rois, afin de montrer au monde qu'il domine les puissants de la terre et qu'il tient leurs cœurs dans sa divine main.

Le bruit des événements de Keranna avait franchi bien vite les limites de la Bretagne; la cour elle-même s'en était émue.

Louis XIII et d'Anne d'Autriche, alors souverains de la France, méritaient leur nom de rois très chrétiens, à une époque où le scepticisme, qui devait envahir la société, un siècle plus tard, n'avait pas encore déraciné la foi.

Prince faible, malgré son courage chevaleresque, qui révélait en lui le fils du Béarnais, Louis XIII, après avoir

subi l'influence de Concini et du duc de Luynes, se laissait conduire par Richelieu, qu'il redoutait. La reine, triste et désolée, au milieu des distractions bruyantes de la cour, demandait à Dieu de combler ses plus chers désirs, en accordant un Dauphin à la France. Après 13 ans de mariage, elle n'avait point d'enfants ; la branche aînée de la famille d'Henri IV allait s'éteindre sans héritiers.

En 1629, Anne d'Autriche envoya à Sainte-Anne la présidente de Mesme, de l'illustre maison d'Amboise, pour y faire une neuvaine à son intention : sept ans plus tard, M. du Boislouët, enseigne des Gardes du corps, accomplit le même pèlerinage, de la part de Leurs Majestés.

Dès le 12 juin 1628, la reine avait écrit à l'évêque, de Vannes pour le féliciter d'avoir établi à Sainte-Anne les religieux du Mont-Carmel, "qu'elle affectionnait pour leur bonne vie et piété." Elle ajoutait : "Vous ferez chose qui me sera très agréable d'y faire continuer les prières publiques pour la conservation de la santé et des affaires du roi." Dans son mandement du 12 septembre suivant, l'Évêque, se conformant au désir de la reine, recommanda "de prier Dieu de bénir Sa Majesté d'un Dauphin, au souhait et pour le bien de tout le royaume, de protéger le roi et de donner victoire à ses justes armes." Depuis lors, les religieux chantèrent, après les vêpres conventuelles, les litanies de sainte Anne, une antienne pour la paix, et trois fois le *Domine, salvum fac regem* avec les oraisons correspondantes. Ces prières se faisaient devant la Statue miraculeuse, au milieu des pèlerins qui aimaient à y assister.

La confiance d'Anne d'Autriche en son auguste Patronne ne fut pas vaine. le 5 septembre 1638 : Dieu accordait à la France ce Louis Diédonné qui devait laisser son

nom à son siècle et imposer à l'admiration du monde la gloire du nom français.

Au milieu de la joie que causait à toute la cour cette naissance si impatiemment attendue, le P. Séraphin de Jésus, étant alors à Paris, crut pouvoir demander au roi une relique de sainte Anne, qui serait pour le pèlerinage un inappréciable trésor. Heureux de témoigner sa reconnaissance à la grande sainte qui l'avait entendu, le roi lui accorda volontiers ce qu'il demandait.

(A suivre.)

QUESTIONS DE VIE OU DE MORT

QUATRIÈME QUESTION

L'ÉDUCATION.

Quis putas puer iste erit ?

Que pensez-vous que sera cet enfant ?

(Luc., I, 66).

C'est l'éducation qui fait l'homme et le chrétien. Il est donc bien juste de méditer un peu sur ce grave sujet ; mais de tous, c'est le plus difficile à abréger, puisque déjà dans le livre même des *Questions de vie ou de mort*, tout avait été présenté en trop peu de mots.

Pour *élever* un enfant, pour en faire un chrétien, un élu du ciel, il y a trois choses à éviter et trois choses à observer.

1° Il faut éviter de négliger ce soin par intérêt ou

indifférence. Ne pas tant s'occuper, par exemple, d'obtenir une bourse dans n'importe quel collège, que de chercher de bons maîtres et des condisciples sages et vertueux.

Il faut éviter de *gâter* les enfants, par caprice ou par tendresse exagérée. On les gâte, en leur donnant le goût des vanités et des plaisirs du monde, et surtout en craignant de corriger les défauts et les petites passions, qui se révèlent si tôt dans leur cœur.

Il faut éviter enfin de détruire, d'anéantir, quelquefois en peu de jours, tous les fruits d'une première éducation bonne et chrétienne reçue au dehors ou donnée par la mère, et craindre de perdre toutes ces belles espérances par les exemples de l'indifférence ou de l'incrédulité, que l'enfant ne manquera pas de remarquer bien vite, et qui lui apprendront à abandonner Dieu et le soin de son salut, pour ne plus penser qu'au monde et à ses plaisirs.

Or il y a des châtimens certains et inévitables pour les parents qui manquent à ce premier devoir. Vous leur avez appris à n'aimer que l'argent, eh bien ! pour-en avoir ils deviendront joueurs ou voleurs, souvenez-vous-en.— Vous les avez gâtés, eh bien ! ils ne vous aimeront même pas ; et je vous dis que c'est l'enfant le plus *gâté* qui vous fera le plus de peine.— Ils ont appris de vous à regarder la religion comme rien ; eh bien ! ils s'en passeront, oui, mais ces enfants sans pratique seront sans vertu, sans honneur même. Et toutes ces menaces sont infaillibles, toutes ces paroles sont confirmées par la foi même et par l'expérience, par les larmes de bien des pères et mères infortunés, ... pensez-y bien, et, s'il est temps encore, prévenez tous ces malheurs !— (*A suivre.*)

NOUVELLES

A la St-Jean, fête patronale de Sa Graudeur Mgr l'Évêque de Rimouski, il y a eu réunion du clergé à l'évêché, et le lendemain messe solennelle à la cathédrale.

M. Oscar Sylvain a été nommé second vicaire de la cathédrale. M. Philémon Côté, vicaire de Cacouna, a été nommé à la mission de Saint-Joseph Benoit Labre de Amqui en remplacement de M. Cajétan Bérubé nommé à la cure de St-Joseph de Lépage, M. J. O. Béland ayant donné sa démission pour cause de santé.

M. Béland se retire chez les Sœurs de la Providence à la Longue-Pointe, Montréal. M. Tobie Théberge, ancien curé de Ste Félicité, est retiré à l'Hospice du Sacré-Cœur, Québec, et M. Jules Bernier, ancien curé de St-Joseph de Lépage, est allé aider M. le curé de Cacouna.

La cause de canonisation du premier évêque de Québec, Mgr de Laval, se poursuit activement. Son Eminence le cardinal Taschereau vient de publier un mandement par lequel il ordonne à tous les fidèles du diocèse de Québec de faire parvenir à l'archevêché tous les écrits de Mgr de Laval qu'ils auraient en mains.

Le jour de la fête de l'Immaculée-Conception, a eu lieu l'ouverture du noviciat des pères dominicains, à Notre-Dame de St-Hyacinthe. Quatre novices ont pris l'habit de St-Dominique : MM. Arthur Petitgrew et Félix Rouleau, ecclésiastiques de l'Isle Verte, Rimouski, et MM. Amédée Archambault et Stanislas Beauregard, de la paroisse de St-Césaire, St-Hyacinthe.

Mgr I. Clut, O. M. I., évêque d'Arindel, vicaire

apostolique d'Athabaska-MacKensie, fait un appel aux âmes généreuses en faveur de ses missions lointaines.

Le vicariat apostolique d'Athabaska-Mackensie, se trouve tout-à-fait dans l'extrême nord de l'Amérique septentrionale. Le R. P. Taché, aujourd'hui archevêque de St-Boniface, est le premier missionnaire qui a visité, en 1847, la partie sud de ce vaste territoire.

Ce vicariat est confié aux soins de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée et a pour premier vicaire apostolique Monseigneur Faraud, O. M. I., évêque d'Anémour, avec Mgr Clut pour auxiliaire.

Le nombre actuel des missionnaires Oblats de Marie Immaculée dans le vicariat est de 23, 2 évêques et 21 pères. Il y a aussi 23 frères convers ou catéchistes. Les Sœurs de la Charité de Montréal sont au nombre de 20 et ont 8 tertiaires de St-François pour les aider dans les gros travaux.

Les missionnaires, les religieuses, les écoles ne subsistent que par les œuvres admirables de la Propagation de la Foi et de la sainte Enfance.

Son Eminence le cardinal Jean-Baptiste Franzelin, de la compagnie de Jésus, un des membres les plus éminents du Sacré-Collège, est mort le 11 décembre, à Rome.

Né à Albino le 15 avril 1815, le défunt cardinal entra de bonne heure dans la compagnie de Jésus, fut chargé de l'enseignement de la théologie et composa des traités où les plus hauts mystères se montrent dans leur sublimité. Il fut créé cardinal de l'ordre des prêtres par Pie IX, le 3 avril 1861.

Les noces d'or de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires ont été célébrées le 3 décembre dernier, à Paris, en présence de Son Excellence Mgr di Rende, nonce apostolique, de Mgr l'Archevêque de Paris et d'un grand nombre de membres du clergé et de fidèles.

Le Pape Léon XIII a déjà créé 7 archevêchés, 25 évêchés, 21 vicariats apostoliques et 7 préfectures apostoliques.

A Hamilton, dans un discours en faveur de la tempérance, il a été dit que le Canada consomme par année \$27,000,000 de boissons.

VARIÉTÉ

LE TABAC ET LE PETIT VERRE.

“ Un peu, plusieurs fois
répété, fait beaucoup.”
(FANKLIN.)

“ Les temps sont bien durs, monsieur Robert, disait un jour à un vieil invalide, madame Lavie, vieille marchande de légumes ; tout est cher ; le bois, le loyer, les habits, les chaussures ; c'est à qui mieux mieux. Nous étions plus heureux qu'ça dans not'jeunesse ! Que de privations !... à mon âge, n'avoir pas l'essentiel de la vie !... Faudra mourir, si ça continue.”

Et la bonne dame Lavie prenait, en soupirant, coups sur coups trois fortes prises de tabac, dont la moitié tombait sur son fichu.

Le père Robert était un *vieux de la vieille*, excellent homme, économe comme une fourmie, et d'un bon sens parfait.

“Eh ! eh ! répondit-il, après un moment de silence, c'est vrai, ... mais, ma pauvre mère Lavie, n'est-ce pas un peu not'faute ?

“—Comment cela, monsieur Robert ? Ah ben ! par exemple, ma faute !... Y a-t-il dans tout le quartier une femme plus rangée, plus travaillante, plus estimable que moi ?

“—Oh ! pour cela, c'est la pure vérité. Oui, vous êtes une digne femme, mais ce n'est pas comme ça que je l'entends... S'il faut vous dire mon idée, c'est, voyez-vous, que vous n'économisez pas assez sur les petites choses. *Ce sont les gouttes d'eau, ma voisine, qui remplissent la rivière ; ce sont les sous qui font les écus.* Qui n'épargne pas en petit est gêné pour les grosses dépenses. Tenez, par exemple, sauf vot'respect, pour votre tabac ? combien qu'vous en dépensez par jour ?

“—Mais pour mes six liards tout au plus.

“—Tout au plus ! tout au plus !... Moi je trouve que c'est beaucoup. Avez-vous calculé combien ça fait par an ?

“—Ma foi ! non.

“Eh bien ! moi, j'y ai pensé à tout ça. Vot' tabac vous revient à 45 sous par mois, c'est-à-dire 27 francs 17 sous par an, sans compter les frais de blanchissage de vos fichus et de vos mouchoirs qui sont plus vite sales, plus souvent au blanchissage, où ils s'usent beaucoup. N'ajoutez pour ce surcroît que 5 francs par an ; cela fera 32 f. 10 sous, ou le prix d'une bonne robe, d'un fichu, d'un

bonnet, d'une paire de souliers, ou bien encore d'une bonne voie de bois pour vous chauffer pendant tout votre hiver.

“ — C'est tout d'même vrai ; mais, mon père Robert, ça fait fant de bien de prendre une prise !

“ — Oui, mais c'est quand l'habitude en a fait une nécessité. Moi, je prisais aussi, et ferme ; je me suis dit : ça coûte trop cher, je pourrais mieux dépenser mon p'tit argent. Je pris mon courage à deux mains, ça m'a poursuivi pendant trois jours, après quoi il n'en a plus été question. *On peut ce qu'on veut, voyez-vous.*

“ — Mais quand j'aurais d'quoi mé chauffer, il me resterait bien d'autres besoins encore ! économie de mon nez n'y ferait pas grand'chose.

“ — Oui ; mais si, à vot' tabac, vous joignez vot' petit verre ?

“ — Ah, dam ! qu' voulez-vous, il faut bien se ragillardir un peu !

“ — Soit ; mais alors ne vous plaignez pas de vos privations, c'est vous-même qui vous vous les imposez.

“ — Comment est-ce qu'un petit verre de 2 sous . . . ?

“ — 2 sous et 2 sous font 4 sous, ma voisine ; il y a sept jours dans la semaine, 7 fois 2 sous ça fait 14 sous ; il y a trente jours dans le mois, 30 fois 2 sous ça fait 3 francs, bel et bien. Il y a 365 jours dans l'année, et 365 fois 2 sous ça fait . . . attendez un peu ! . . . ça fait . . . 36 francs 10 sous.

36 francs 10 sous et nos 32 francs 10 sous de tout à l'heure feraient 69 francs. Et avec ça vous pourriez avoir un logement plus aéré, des habits plus chauds, enfin vos nécessités premières, que ces petites dépenses vous enlèvent.

“ Ce n'est qu'un sou, que 2 sous, dit-on, et on oublie que les grosses bourses se composent de sous, et on oublie que le total de ces sous, qui filent tous les jours, est précisément ce qu'il faut pour donner la petite aisance de la vie ! ”

La pauvre mère n'avait rien à rien répondre à l'éloquence du vieux soldat. “ Ni tabac, ni petit verre ! dit-elle tristement ; et quel plaisir, père Robert, restera-il au pauvre monde ? ”

“—Les plaisirs *auxquels on s'habitue*, lui répondit l'invalidé, cessent bien vite de l'être *et deviennent des gênants*. Pourquoi en augmenter le nombre ? n'en avons besoin nous pas assez de ceux que le bon Dieu impose à tous les hommes ? M'est avis, la voisine, que si vous et moi le voulions bien, il y aurait plus de plaisir véritable, plus de consolation pour nos peines et nos chagrins, à lire les bons livres qu'on nous prête à la paroisse

“ Croyez-moi, j'en ai fait l'expérience. *Ce n'est pas ce qui entre dans le nez ou dans l'estomac qui peu consoler les peines du cœur*, LE BONHEUR EST DANS LE CŒUR, ET PAS AUTRE PARS. *Mettez-y le bon Dieu, dans vot'cœur en étant une bonne chrétienne, en remplissant bien vos p'tits devoirs envers Dieu*, et vous verrez que la joie de la conscience vaut bien votre tabac et votre petit verre. ”

FAVEURS OBTENUES.

ASSOMPTION DE MCNIDER.—28 octobre 1886. Trois guérisons obtenues après plusieurs neuvaines et des vœux faits à sainte Anne et après avoir fait brûler un cierge en son honneur. Mille actions de grâces.—Une abonnée.

MATANE.—7 décembre 1886. Après avoir prié la bonne sainte Anne et lui avoir promis de faire publier dans le *Messenger* la faveur que je désirais si elle daignait me l'obtenir, j'ai été guérie d'un mal d'yeux dont je souffrais depuis six ans et qui menaçait de me faire perdre la vue. J'ai obtenu une autre faveur par son intercession. Reconnaissance à cette bonne sainte.—Une abonnée.

MANVILLE, R. I.—15 décembre 1886. Gloire à sainte Anne, le refuge des pécheurs ! Cette personne pour laquelle nous vous avons priée, ô grande sainte, s'est convertie ; elle est morte avec tous les secours de la religion. Aussi mal de gorge guéri.—Une abonnée.

ST-GABRIEL.—18 décembre 1886. Les douleurs rhumatismales dont je souffrais depuis deux ans dans les bras ont disparu après avoir promis à la bonne sainte Anne de faire publier cette faveur si elle me l'accordait. Reconnaissance pour plusieurs autres grâces obtenues par son intercession.—Mme B. L.

PORTNEUF (SAGUENAY)—18 décembre 1886—Depuis 30 ans je souffrais des hémorroïdes les plus mauvaises, je passais les nuits dans les plus grandes souffrances. J'ai été complètement guéri après m'être abonné au *Messenger* au mois d'avril dernier et avoir fait dire deux messes en l'honneur de sainte Anne. Je prie tous les abonnés du *Messenger* de remercier avec moi cette grande sainte.—

Dosilas Tremblay, *gardien du phare*.

NEW-PORT (BAIE-DES-CHALEURS). — 30 décembre 1886.—J'avais mal à un doigt depuis quinze jours ; les remèdes, loin de guérir la plaie, ne faisaient que l'augmenter. Les douleurs devenaient de plus en plus fortes. Après avoir passé cinq nuits sans reposer, j'ai pensé à

sainte Anne et j'ai dit : Plus de remèdes, sainte Anne va me guérir. J'ai commencé aussitôt en son honneur une neuvaine de cinq *Pater* et cinq *Ave*, en mémoire des cinq plaies de N.-S. Jésus-Christ, qui a eu les mains percées par amour pour nous. Tout de suite, les souffrances ont disparu, et le doigt a guéri sans remède à mesure que la neuvaine s'écoulait. Mille remerciements à la bonne sainte Anne.—Sara Dionne.

ST-ARSENE.—23 décembre 1886.—Sainte Anne m'a rendu mon père, merci ! Sainte Anne m'a guérie, merci ! Sainte Anne est ma protectrice dans tous les dangers ; elle daigne toujours exaucer mes prières, merci, mille fois merci ! O bonne mère, je mets sous votre protection mon frère, ayez pitié de lui ! Et je vous demande pour moi une grande grâce que je m'engage de faire publier, si vous daignez m'exaucer, ô secours des chrétiens.—Une protégée de sainte Anne, M. A. D.

MATANE.—27 décembre 1886.—Merci, ô bonne sainte Anne, de la faveur signalée que vous venez de m'obtenir en guérissant une de mes sœurs de deux maladies graves : une éruption dont elle souffrait depuis sept ans et qui menaçait de devenir dangereuse et un rhume qui la fatiguait depuis près d'un an. Ma sœur a été complètement guérie après que j'eus promis de faire publier ces faveurs dans le *Message*.—Une abonnée.

Une autre abonnée reconnaît avoir obtenu la guérison de sa petite fille après avoir fait plusieurs neuvaines en l'honneur de sainte Anne et avoir promis de faire publier cette faveur dans le *Message*.

HOSPICE DES SŒURS DE LA CHARITÉ DE RIMOUSKI.—30 décembre 1886.—Souffrant depuis quelques mois d'un grand mal de tête ainsi qu'un d'un mal d'estomac qui me

causait de vives douleurs, j'eus recours à sainte Anne et lui promis que, si elle me guérissait, je m'abonnerais encore pour un an et que je ferais inscrire cette faveur dans le *Messenger*. Je fis une neuvaine au mois d'octobre dernier afin d'obtenir ma guérison. Cette grande thaumaturge a daigné de nouveau m'exaucer. A la fin de ma neuvaine, j'ai ressenti un mieux qui progresse et persévère. Eternelle reconnaissance à cette bonne mère.

—M. R. C.

CEDAR HALL—3 janvier 1887—J'ai obtenu par l'intercession de sainte Anne la guérison d'une maladie qui, sans me tenir continuellement au lit, m'empêchait de vaquer à mes occupations, après plusieurs neuvaines et la promesse de visiter le sanctuaire de Sainte-Anne et de faire publier ma guésion. Je m'acquitté de cette promesse avec reconnaissance, car depuis quinze jours je suis très bien.

Dame H. F.

Une autre personne du même endroit nous écrit que depuis quelques années, elle a été affligée de plusieurs maladies graves et qu'elle a été guérie après des neuvaines en l'honneur de la bienheureuse mère de la vierge Marie et la promesse de faire publier sa guérison. Aujourd'hui elle pent travailler librement.

Dame M. J.

St.-FABIEN—3 janvier, 1887—Une personne C. C., nous écrit qu'affligée depuis plus d'un an d'une maladie grave que les remèdes des médecins n'ont pu vaincre, elle a été guérie par l'intercession de sainte Anne. Elle remercie son insigne bienfaitrice.

Une autre souffrait depuis plusieurs mois de darters qu'aucun remède ne pouvait guérir. Elle invoqua avec une grande confiance la bonne sainte Anne lui promettant de faire publier sa guérison si elle l'obtenait. Les darters sont disparues, et cette personne remercie sainte Anne de cette faveur, et aussi de la guérison d'une maladie grave dont souffrait son-mari.—

Dame N. W. R.

STE CÉCILE DU BIC—8 janvier, 1887—Nos sincères remerciements à Dieu et à sainte Anne pour la guérison de notre enfant atteint d'une maladie grave en décembre dernier, après une messe dite en l'honneur de cette grande bienfaitrice de l'humanité. Un père et une mère.

ST-ARSENE, 11 janvier 1887 — Depuis plusieurs années je souffrais d'un oppressement qu'aucun remède n'avait pu faire disparaître. Je promis de faire publier ma guérison dans le *Messenger*, si elle m'était accordée. Aujourd'hui je suis parfaitement guérie, gloire et reconnaissance à la bonne sainte Anne ! Dame E. T.

RIMOUSKI, 12 janvier 1887—Depuis trois ans un de mes enfants avait des attaques épileptiques. Plusieurs fois le jour, il perdait connaissance, et, dans cet état, il marchait, allait de côté et d'autre en danger probable de se jeter dans quelque précipice.

En vain nous avons consulté les médecins au sujet de cette maladie qui ravissait l'intelligence du petit malade et menaçait de le précipiter vers la tombe. Voyant que c'était peine perdue de recourir à l'art médical, toute la famille et moi nous nous sommes adressés à la bonne sainte Anne par des neuvaines que nous avons souvent répétées. J'ai conduit le petit malade trois ou quatre fois au sanctuaire de Sainte-Anne de la Pointe-au-Père et même à celui de Sainte-Anne de Beupré. Cependant les attaques se répétaient toujours plus violentes. Mais à notre grande joie, nous avons constaté, il y a quatre mois, que le petit malade n'éprouvait plus ces attaques attristantes.

Alois je l'ai interrogé, je lui ai demandé comment il avait obtenu sa guérison. " C'est sainte Anne, dit-il, qui m'a guéri. Je lui ai promis de penser toujours à elle, de la prier souvent, si elle voulait obtenir ma guérison, et elle m'a exaucé." En effet, depuis quatre mois, il jouit d'une parfaite santé. Il remercie donc cette bonne mère, et je prie tous les abonnés de s'unir à moi pour témoigner à sainte Anne la reconnaissance que je lui dois pour cette guérison et pour d'autres faveurs déjà obtenues. Mme N. L.

Une autre personne rend à sainte Anne son tribut de reconnaissance pour la guérison d'une grave maladie Gloire, amour à sainte Anne!

STE-FRANÇOISE, 14 janvier 1887.—Au mois de septembre dernier je fus atteinte d'une maladie grave qui m'aurait empêchée de continuer mes travaux ordinaires si je n'avais pas été guérie après avoir promis de faire dire une messe en l'honneur de sainte Anne et de faire publier ma guérison dans le *Messenger*. Ayant négligé d'accomplir ma promesse, la maladie s'est fait sentir de nouveau. J'eus encore recours à la mère des affligés, et, après une nouvelle promesse, j'ai été guérie. Daigne la bonne sainte Anne recevoir l'expression de ma vive reconnaissance!—M. L.

ISLE-VERTE.—14 janvier 1887. Je dois à la bonne sainte Anne l'expression de ma vive reconnaissance pour le soulagement et la guérison qu'elle a obtenus à mes petits enfants en plusieurs circonstances. Merci, ô bonne mère, de qui je réclame encore la puissante protection!— Une abonnée.

Une autre personne remercie sainte Anne du soulagement obtenu dans une maladie.

DONS FAITS A L'HOSPICE DES PELERINS DE STE ANNE
DE LA POINTE-AU-PERE

Alex. Levasseur, St Ulric.....	\$0.20
Philius Pelletier, " ".....	0.05
Dme Jérémie Levasseur, St Ulric.....	0.05
Dme George Pelletier, fils " ".....	0.05
Dme Célestin Murray, Bonheur, Ont.....	4.00
Dame E. R " ".....	1.00
M. Alex Murray, fils " ".....	2.00
M. Célestin Murray, père " ".....	2.00
M. Louis Murray, fils " ".....	1.00
Dme Martine Murray " ".....	1.00
Dme Merida Murray " ".....	1.00
Dme Ferdinanda Murray " ".....	1.00
M. Nicolas Petrucce " ".....	1.00
Delle Sara Dionne, New Port.....	0.25
M. Joseph Chouinard, Dayton, Minn.....	0.25
M. Célestin Guimont, " ".....	0.50
Dme J. Lacroix " ".....	2.00

Permis d'imprimer.

✠ JEAN, Ev. de St-G. de Rimouski.

RECOMMANDATIONS.

Mgr. de Rimouski et ses œuvres ; Mgr. Bossé et ses œuvres ; Le Sanctuaire de Ste Anne de la Pointe-au-Père et ses œuvres ; 52 malades ; 26 grâces spéciales ; Paix dans 9 ménages ; 12 ivrognes ; 21 jeunes gens ; 13 vocations ; 8 curés et leurs paroisses ; 26 mères de familles ; 35 pères de familles ; 13 personnes en danger de perdre la foi ; 13 personnes dont les parents n'ont plus de nouvelles ; 6 maux d'yeux ; 17 jeunes filles ; 7 vieillards ; 31 voyageurs ; 23 personnes pour grâces particulières ; Les abonnés du Messagers ; Les bienfaiteurs du sanctuaires ; Toutes les personnes déjà recommandées et non exaucées.

Photographies de tout l'établissement

De Ste-Anne de la Pointe-au-Père.

No. 1. Intérieur du Sanctuaire, 10 x 12 pcs. chacune.....	\$0.50
No. 2. " " " 4½ x 6½ " "	0.30
No. 3. " " " 2 x 3 " "	0.15

Les vues de l'extérieur du sanctuaire et du presbytère, sont de même grandeur que l'intérieur et ce sont les même prix. S'adresser au Rév. Maj. Bolduc, curé de Ste Anne de la Pointe-au-Père. Pointe-au-Père, 22 oct. 1886.

Règlement à suivre dans les pèlerinages organisés

Premier exercice :—1° La messe si c'est possible ; ou distribution de la sainte Communion, si c'est nécessaire de la distribuer tout de suite.

2° Action de grâces.

3° Vénération de la relique de sainte Anne.

Temps libre pendant environ une heure.

Deuxième exercice :—1° Instruction.

2° Bénédiction solennelle du saint Sacrement.

3° Prières à sainte Anne.

N. B.—Si deux pèlerinages organisés ont lieu le même jour, d'après convention entre les curés des pèlerins et celui de Sainte-Anne, la seconde paroisse fait son premier exercice (messe, communion et vénération de la relique) pendant le temps libre du premier pèlerinage.

Le second exercice est commun aux deux pèlerinages.

AVIS

AUX PÈLERINS DE STE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE.

Les pèlerins qui désirent venir au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père seront heureux d'apprendre que désormais, suivant la nouvelle table officielle de l'horaire du chemin de fer Interco

lonal, tous les trains portant les passagers arrêteront à la station de la Pointe-au-Père, soit pour y laisser les passagers ou les recevoir, pourvu que ces passagers avertissent le conducteur du train quand on voudra en descendre, ou qu'on fasse signal à la station quand on voudra y monter.

Les trains venant de l'Ouest sont dus à la station de la Pointe-au-Père aux heures suivantes : Accommodation 10.47 A. M.

Express de Québec 3.10 hrs. P.M.

Les trains venant de l'Est :

Express de Halifax 11.30 hrs. A. M. Accommodation 12.38 hrs. P. M.

La route conduisant de la station au sanctuaire de Ste-Anne, est maintenant un chemin de première classe, et n'a que deux milles de longueur.

Voici l'horaire des offices au sanctuaire de Ste-Anne de la Pointe-au-Père.

1. Dimanches et fêtes d'obligation :—Grand messe ; en été 9 hrs. en hiver 9½ hrs.

Vêpres et vénération de la relique de sainte Anne 2 hrs.

2. Jours ouvriers :—Dernière messe ; en été 7½ hrs. en hiver 8 hrs.

3. Récitation des prières à sainte Anne, avec recommandations chaque jour, le matin après la dernière messe. (40 jours d'indulgence).

4. Offrande de cierges pour être brûlés devant la relique de sainte Anne. 6 centins par cierge,

5. Lampe allumée devant la relique de sainte-Anne : 50 centins pour une neuvaine : \$1.50 pour un mois ; \$15.00 pour une année. Cette lampe est à l'huile d'olive,

6. Intentions de messes : Grand'messe \$3.00. Messes-basses 50 cts. Acquittées dans le sanctuaire autant que faire se peut.

7. Le sanctuaire est ouvert aux pèlerins étrangers tous les jours, depuis l'Angelus du matin jusqu'à l'Angelus du soir ; et on peut vénérer la relique de sainte Anne en tout temps pourvu qu'on en fasse la demande au chapelain.

8. Les recommandations envoyées par la poste ou autrement sont faites suivant le désir exprimé.

9. On est invité instamment à signaler par écrit les grâces obtenues par l'intercession de sainte Anne.

On trouvera à Sainte-Anne de la Pointe-au-Père les objets de piété suivants :

1. Statuettes avec étui en cuivre et en étain.

2. Statuettes en plâtre.

3. Médailles de sainte Anne, argentées.

4. " " dorées.

5. " " grand modèle.

4. Crucifix 2 pcs., 2½ pcs. et 3 pcs.

7. Image de sainte Anne.

8. Chapelets de différents goûts et différents prix.

9. Scapulaires bruns du Mont Carmel.

10. Petits Manuels du pèlerin.

REÇU

3 JUL. 1875

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DU